

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 06821

Numéro SIREN : 797 539 780

Nom ou dénomination : A.E.S.

Ce dépôt a été enregistré le 24/02/2021 sous le numéro de dépôt 13586

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2020

Désignation de l'entreprise SASU AES										Néant ☐					
Adresse de l'entreprise 19 ALL DES DEMOISELLES D'AVIGNON 92000 NANTERRE															
SIREN 7 9 7 5 3 9 7 8 0															
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2										Durée de l'exercice précédent* 1 2					
Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 9															
ACTIF															
										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012								
			Autres *		014		016								
	Immobilisations corporelles *				028	11 100	030	10 330	770						
	Immobilisations financières * (1)				040		042								
	Total I (5)				044	11 100	048	10 330	770						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052									
		Marchandises *		060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	29 650	070		29 650							
		Autres* (3)		072	5 107	074		5 107							
	Valeurs mobilières de placement		080		082										
	Disponibilités		084	25 135	086		25 135								
	Charges constatées d'avance*		092		094										
	Total II		096	59 892	098		59 892								
	Total général (I + II)		110	70 992	112	10 330	60 662								
PASSIF															
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120				2 000						
	Écarts de réévaluation				124										
	Réserve légale				126										
	Réserves réglementées*				130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131		132										
	Report à nouveau				134	43 955									
	Résultat de l'exercice				136	5 029									
	Provisions réglementées				140										
	Total I				142	50 984									
	Provisions pour risques et charges				Total II	154									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164										
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166	277									
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	875	172	9 402									
	Produits constatés d'avance				174										
Total III				176	9 679										
Total général (I + II + III)				180	60 662										
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182								
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SL

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU AES

Néant

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

[3] [1] [1] [2] [0] [1] [9]

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services*		217		218	124 900
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	124 900	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	11 669	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	53 446	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 157	244	1 333	
	Rémunérations du personnel*				250	39 478	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	11 912	
	Dotations aux amortissements*				254	1 021	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	118 860		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	6 040		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				106	
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	906		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	5 029		
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	5 029	314	
Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles*		322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	1 012			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990			
	ZFANG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993			
	Créanc report en arrière du déficit	346	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	350		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645			
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648			
	Deduction exceptionnelle simulateur de conduite	641					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1	352	6 041	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		Déficit col. 2	356				
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1	370	6 041	372		

N° 2033-B-SD

[illegible]

N° 2033-B-S

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SASU AES

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *				
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406						
		Autres		410		412		414		416						
Immobilisations corporelles	Terrains			420		422		424		426						
	Constructions			430		432		434		436						
	Installations techniques matériel et outillage industriels			440	7 700	442		444		446	7 700					
	Installations générales, agencements divers			450		452		454		456						
	Matériel de transport			460	3 400	462		464		466	3 400					
	Autres immobilisations corporelles			470		472		474		476						
	Immobilisations financières			480		482		484		486						
TOTAL				490	11 100	492		494		496	11 100					
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																
Immobilisations incorporelles				500		502		504		506						
Immobilisations corporelles	Terrains			510		512		514		516						
	Constructions			520		522		524		526						
	Installations techniques matériel et outillage industriels			530	6 034	532	8 96	534		536	6 930					
	Installations générales, agencements, aménagements divers			540		542		544		546						
	Matériel de transport			550	3 275	552	125	554		556	3 400					
	Autres immobilisations corporelles			560		562		564		566						
TOTAL				570	9 309	572	1 021	574		576	10 330					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5										
		6	7	8	9	10										
Immobilisations	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values							
	①		②		③		④		Court terme *		Long terme					
									⑤		19% ⑥		15% ou 12,8% ⑦		0% ⑧	
1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
TOTAL	578		580		582		584		586		581		587		589	
Plus-values taxables à 19% ⁽¹⁾					579		Régularisations		590		583		594		595	
TOTAL									596		585		597		599	

Désignation de l'entreprise : SASU AES	Néant ☐ *
--	----------------------------------

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
		Dotations	Reprises		
Immob. incorporelles	700		705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710		715	2	
Constructions	720		725	3	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	4	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	5	
Matériel de transport	750		755	6	
Autres immobilisations corporelles	760		765	7	
TOTAL	770		775	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	
				780	

II DÉFICITS REPORTABLES	III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI
Déficits imputés	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)
Déficits reportables	
Déficits de l'exercice	
Total des déficits restant à reporter	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : SASU AES		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012019		et clos le : 31122019	
		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
		TOTAL 1	106
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
		TOTAL 2	144
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
		TOTAL 3	152
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	du	160 au
Date de cessation			186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

SIREN 7 9 7 5 3 9 7 8 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU AES

ADRESSE (voie) 19 ALL DES DEMOISELLES D'AVIGNON

CODE POSTAL 92000 VILLE NANTERRE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
SASU AES 19 ALL DES DEMOISELLES D'AVIGNON 92000 NANTERRE France			19 ALL DES DEMOISELLES D'AVIGNON 92000 NANTERRE		
SIRET 79753978000016					
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET :					
B ACTIVITE					
Activités exercées	BATIMENT			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31%		Bénéfice imposable à 28 %		Bénéfice imposable à 15 %
					6 041
					Déficit
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%					
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Pôle de compétitivité	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE COMPTA 15.5					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
Tél :			Tél :		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :			Identité du déclarant :		
CGA	☐	Viseur conventionné	☐	N° d'agrément CGA	
Date : 15042020			Lieu : Nanterre		
Qualité : Président			Nom du signataire :		

ASGHAR KHAN

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 b.
(2020)

Si déposé néant, cochez la case : ☐

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e				
				f				
				g				
				h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j				
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)				
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute pro- priété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :					
	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires 5		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Rembour- sements 6		Indemnités forfaitaires 7	
	Rembour- sements 8		Indemnités forfaitaires 9		Rembour- sements 10		Indemnités forfaitaires 11	
J DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
				MVLT imputée sur les PVL de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice				
				MVLT restant à reporter				

A.E.S.

SASU au capital de 2 000 €

RCS Nanterre : 797 539 780

Siège social : 19 Allée des Demoiselles d'Avignon 92000 Nanterre

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 30.04.2020

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à **124 900 €**

Le montant des traitements et salaires s'élève à **39 478 €**

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à **11 912 €**

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total **118 860 €**

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à **6 040 €**

Le bilan de notre société, arrêté à la date du 31 Décembre 2019, fait apparaître un **bénéfice comptable de 5 029 €**

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver les affectations suivantes:

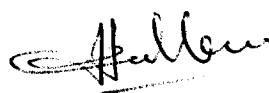
RESULTAT DE L'EXERCICE : **5 029 €**

REPORT A NOUVEAU : **5 029 €**

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires et vous invitons à approuver par vote le texte des résolutions proposée.

Le Président



A.E.S.

SASU au capital de 2 000 €

RCS Nanterre : 797 539 780

Siège social : 19 Allée des Demoiselles d'Avignon 92000 Nanterre

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

30.04.2020

Les associés de la Société **A.E.S. SASU** Au Capital de 2 000 Euros divisé en 2000 actions de 1 Euros, dont le Siège Social est au **25 Allée des Bergeries 91210 Draveil**, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous N° **RCS Nanterre : 797 539 780**, se sont réunis en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE, au siège social, sur convocation de la présidence.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur ASGHAR KHAN Mohammad** *Président* :

Sont présents :

Monsieur ASGHAR KHAN Mohammad	2 000 actions	=	2 000 €
--------------------------------------	----------------------	----------	----------------

La majorité des parts composant le capital social étant représentée, le Président déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant.

ORDRE DU JOUR

- La lecture du rapport de gestion de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2019
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2019.
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par les lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et déclare la discussion ouverte.

A.E.S.

SASU au capital de 2 000 €

RCS Nanterre : 797 539 780

Siège social : 19 Allée des Demoiselles d'Avignon 92000 Nanterre

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de **5 029 €** de l'exercice de la manière suivante :

RESULTAT DE L'EXERCICE :	5 029 €
REPORT A NOUVEAU :	5 029 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Le Président

